

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 01068
Numéro SIREN : 343 122 784
Nom ou dénomination : GEIREC NANTES

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2022 sous le numéro de dépôt 15170

GEIREC NANTES
Société par actions simplifiée
au capital de 823.520 euros
Siège social : 127 rue Robert Schuman
44800 ST HERBLAIN
343 122 784 RCS NANTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 FEVRIER 2022**

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-huit février,
A dix-sept heures trente,

Les associés de la société GEIREC NANTES, Société par Actions Simplifiée, au capital de 823.520 euros, divisé en 20.588 actions de 40 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société GEIREC situé à RENNES (35000), 276 rue de Chateaugiron sur convocation du Président, conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry MATHELIER, Président.

Est désignée comme secrétaire de séance Maître Séverine LAVAT.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,

.... / ...

- un exemplaire des statuts de la Société,

--- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée. ---

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1

ORDRE DU JOUR

- .../...
- Nomination d'un Commissaire aux comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

.../...

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide, en application de l'alinéa 3 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce, de nommer **Madame Marie-Bénédicte DANILO**, domiciliée 7 parc d'activités Doarne Molac à ARRADON (56610), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et la société **COMPTAGESMA AUDIT**, dont le siège se situe à SAINT-MALO (35400), 13 clos du Matigmon, immatriculée au RCS de SAINT-MALO sous le numéro 379 014 764 en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2027.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié conforme
LE PRESIDENT
Monsieur Thierry MATHÉLIER

